
Genève, 7-17 novembre 2006

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 8^e SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 16 novembre 2006, à 16 h 55

Président: M. RIVASSEAU (France)

SOMMAIRE

RAPPORTS DES GRANDES COMMISSIONS

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances du Comité préparatoire seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la Conférence.

La séance est ouverte à 16 h 55.

RAPPORTS DES GRANDES COMMISSIONS (point 16 de l'ordre du jour) (CCW/CONF.III/9;
CCW/CONF.III/10)

1. M. BORISOVAS (Lituanie) présente le rapport de la Grande Commission I, publié sous la cote CCW/CONF.III/9, et précise qu'il reste à la Conférence à régler certains points concernant le projet de décision relatif au respect des dispositions (CCW/CONF.III/8).
2. Le PRÉSIDENT croit comprendre que la Conférence veut prendre note du rapport de la Grande Commission I.
3. *Il en est ainsi décidé.*
4. M. da ROCHA PARANHOS (Brésil) présente le rapport de la Grande Commission II, publié sous la cote CCW/CONF.III/10, et indique que les délégations poursuivront leurs consultations informelles sur les travaux à entreprendre par la suite en ce qui concerne les mines autres que les mines antipersonnel et les munitions en grappe.
5. Le PRÉSIDENT croit comprendre que la Conférence veut prendre note du rapport de la Grande Commission II.
6. *Il en est ainsi décidé.*
7. M^{me} QUANQUIN (France) donne lecture d'un message adressé à la Conférence par le Ministre français des affaires étrangères. Dans ce message, le Ministre salue l'entrée en vigueur du Protocole relatif aux restes explosifs de guerre, que la France vient de ratifier. Il note en particulier l'obligation de dépollution des zones de combat après les conflits qui y est faite et en relève l'importance eu égard aux conséquences pour la population civile et aux coûts humains, matériels et financiers résultant de la présence de restes explosifs dans de telles zones. Dans cet esprit, le Ministre engage tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Protocole et à le mettre en œuvre au plus vite.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE

8. Le PRÉSIDENT invite les collaborateurs de la présidence à poursuivre leurs consultations sur les questions que les grandes commissions ne sont pas parvenues à régler. Le bureau de la Conférence, quant à lui, s'efforcera de parvenir à des solutions consensuelles, certes, mais aussi ambitieuses que possible, en ce qui concerne les questions du respect des dispositions, des restes explosifs de guerre, des mines autres que les mines antipersonnel, ainsi que des travaux à entreprendre par la suite. Quant à l'organisation de ces travaux, il semble d'ores et déjà que la Conférence soit prête à confier la présidence d'une réunion des États parties à un membre du groupe des pays non alignés et autres États, les travaux sur les restes explosifs de guerre étant confiés à un membre du groupe d'Europe orientale et ceux concernant les autres questions, notamment la première réunion des États parties au Protocole V, à un membre du groupe occidental.

La séance est levée à 17 h 15.
